

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET (arrivé à questions et informations diverses) - Yves CHAREYRE – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Laurence DELBECQ – M. Dominique ESCURE à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Delphine LIATARD

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA : Non usage du droit de préemption pour 3 DIA** : 760 Route de Moras – 40 Route de Moras – 60 Chemin des Collières

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

Votants : 18 Pour : 18

CONVENTION DE TRANSFERT EPORA

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'EPORA va prochainement acquérir le bien « Montal » suite à la préemption réalisée par ses soins. Le bien sera géré par la Commune le temps du portage réalisé par l'EPORA (4 années).

Il est proposé de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention de transfert de gestion des biens.

Votants : 18 Pour : 18

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

La commission vie associative s'est réunie afin de valider les subventions des associations locales.

Détail des subventions proposées pour 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA	500
ACDNRS	50
ANACR26	50
ANIMATION ECOLE PUBLIQUE	2 200
APEL DU SACRE CŒUR	200
BIBLIOTHEQUE	2 500
COMPAGNIE D'ARLANDE	300
CORDEE SPELEO	100
DANSE DES COLLINES	250
ELECTROLAPSE	500
FNACA	250
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500
JSP	500
LA TRUITE DE VEUZE	250
LES AMIS DES ROSES D'AUTOMNE	300
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 900
PATRIMOINE	900
POMPIERS SUBV.EXCEPTIONNELLE POUR CONGRES	300
PREVENTION ROUTIERE	110
SPORT MOTO VTT TEAM	1 500
ST SORLIN SPORTIF BASKET	3 500
TENNIS CLUB	1 800
USVG	3 800
	23 260

Votants : 18

Pour : 18

Nouvelles subventions : ELECTROLAPSE et JSP

Subvention exceptionnelle pour les pompiers dans le cadre de l'organisation par le Centre Intercommunal de Secours de la Valloire du 89^{ème} Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Drôme. Les 4 communes dépendant du CIS donnent chacune à hauteur de 300 €.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir recruter le remplaçant de l'agent qui sera radié des cadres après rupture conventionnelle, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2022.

En attendant, le remplaçant de cet agent sera recruté par le biais d'un contrat pour accroissement saisonnier d'activité.

Votants : 18 Pour : 18

CREATIONS POSTES AGENT SOCIAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

2 CDD d'agent social s'achèvent le 31/12/2021. La loi ne nous permet pas de les prolonger.

Il est proposé de :

- Créer un poste d'agent social à raison d'une durée hebdomadaire de 25 H.
- Créer un poste d'agent social à raison d'une durée hebdomadaire de 20 H.

Votants : 18 Pour : 18

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération du 10/02/2021 il a été engagé la modification simplifiée du PLU de Saint-Sorlin en Valloire, pour répondre aux objectifs suivants :

- L'évolution du plan de zonage et du règlement écrit suite à la création de la nouvelle STEP et correction d'erreurs matérielles de classement
- Suppression du périmètre d'attente par suite d'acquisitions communales
- Evolution du plan de zonage pour permettre l'installation d'une entreprise
- Autoriser de nouveaux changements de destination
- Clarifier plusieurs règles du règlement écrit : constructibilité en zone UA, précision de l'emprise au sol en zone UC, précision sur la définition de surfaces de la carte des aléas, adaptation des toitures autorisées, adaptation des clôtures en zone A
- Intégration d'une carte des aléas mise à jour

La procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Il est proposé les modalités de mise à disposition du public suivantes :

- Mise à disposition du dossier du 23/09/2021 au 23/10/2021,
- Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
 - Sur le registre papier ouvert à cet effet qui sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
 - Par courrier postal avant le 23/10/2021 à 11 H,
 - Par courriel avant le 23/10/2021 à 11 H.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, la période où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, 8 jours au moins avant la mise à disposition, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le Département et affiché en mairie.

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Maire. Ce dernier ou son représentant présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Votants : 18 Pour : 18

ACQUISITION TERRAIN DELHOMME

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération Cœur de village il a été procédé à l'acquisition de la propriété DELHOMME par usage du droit de préemption. Le terrain attenant cadastré AD 104 d'une superficie de 712 m² n'a pas fait l'objet d'une DIA et doit donc être acheté de gré à gré.

Il est proposé d'adopter une délibération autorisant le Maire à procéder à l'acquisition pour un montant de 10 680 € (15 € le m² comme pour les parcelles acquises précédemment) ; C'est la dernière parcelle à acquérir pour être propriétaire du cimetière à la maison de retraite.

Votants : 18 Pour : 18

DECISION MODIFICATIVE N° 6 - CAUTION

Rapporteur : Mm Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Lors de son entrée dans le local de l'ancienne poste en 2014 la locataire a versé une caution de 250 €, suite à son départ nous devons la lui restituer, il n'y a pas de crédits inscrits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante : virement de 250 € du compte 020 dépenses imprévues en investissement au compte 165 dépôts et cautionnements reçus.

Votants : 18 Pour : 18

BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mm Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Le Trésorier de la collectivité demande une délibération approuvant le compte de gestion 2020 à zéro du budget annexe assainissement et autorisant la clôture de ce dernier suite au transfert.

Votants : 18 Pour : 18

Arrivée de M. Damien BRUNET

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MANIFESTATIONS

Le 89^{ème} Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Drôme organisé par le CIS de la Valloire se tiendra le 18 septembre à Saint-Sorlin à la salle annexe et au gymnase.

La vogue est maintenue. Le pass sanitaire est obligatoire pour la buvette et le concours de boules limité à 32 quadrettes.

Marché au village, le pass sanitaire est également obligatoire pour la buvette.

TRAVAUX

PARC ET PISTE BMX

Piste : elle est réalisée à moitié. La piste est formée de partout et validée par les fédérations. Fin de terrassement octobre/novembre.

Parc : tout a été tracé, piqueté et décaissé. Début des travaux du parking mi-septembre fin septembre. La construction du club-house démarrera en septembre, les gros travaux de maçonnerie et de charpente devraient être achevés en fin d'année. Le reste des travaux sera réalisé par les services techniques. Les espaces verts seront également réalisés par les services techniques.

CURAGE DE L'ARGENTELLE

C'est un dossier délicat car les propriétaires doivent participer financièrement aux travaux. Les propriétaires et exploitants vont être reçus. Des dégâts chez des particuliers et des agriculteurs lors des derniers orages.

DIGUES

Ouvertures de plis par la Communauté de communes fin du mois. Quelques modifications pour des propriétaires riverains dont les digues étaient implantées trop près de leur propriété. Un différend sur le secteur nord avec un propriétaire. Commencement des travaux début 2022. Recherche d'un autre emplacement pour les jardins communaux.

AMBROISIE

Suite à deux plaintes il y a eu rappel à la loi. D'abord appel téléphonique, puis courrier officiel. L'ARS préconise de faire les traitements avant les plantations ; Une grande partie des exploitants agricoles traitent, mais il demeure des exceptions.

Concernant les communes qui lancent des opérations ambroisie, il est fait appel à la population.

PASSAGES PIETONS

Après la réfection de la chaussée « Avenue des pins » par le Département les passages piétons ont été effacés. Le traçage est à la charge de la commune, mais il faut attendre un certain temps après le goudronnage pour retracer (rejet huile) sinon le traçage s'efface. La commande est passée.

SORTIE DE ST-SORLIN DIRECTION EPINOUBE

Une partie des plantes devait être enlevée pour faire un passage pour les piétons. Les services techniques attendent la bonne période pour enlever les plantes afin de pouvoir les réutiliser.